

Société Suisse de Pédiatrie Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Baden, le 14 mai 2019 mwp/lre

10 ans de recensement des cas de protection de l'enfance dans les cliniques pédiatriques suisses : Malheureusement pas une histoire de succès !

En 2018, pour la dixième année consécutive, ont été recensés les enfants qui ont été pris en charge en ambulatoire ou en stationnaire dans une clinique pédiatrique suisse pour maltraitance présumée ou avérée. Cette année encore, des données ont été collectées auprès de 20 des 31 cliniques ou services pédiatriques officiels de Suisse. Comme seuls les petits services de pédiatrie n'ont pas annoncé leurs cas, ces statistiques reflètent une très forte proportion des cas de maltraitance d'enfants traités dans une clinique pédiatrique suisse l'année dernière.

Résultats

1502 cas au total ont été signalés par les 20 cliniques, ce qui représente un recul de près de 13%. Ce recul est dû au fait que l'année dernière une grande clinique avait également signalé des enfants qui avaient reçu des conseils, mais n'avaient pas eu de contact personnel pour cause de violence domestique. Comme nous ne voulons inclure dans les statistiques nationales que les enfants qui ont été effectivement vus à la clinique, cela a été corrigé en 2018. Toutes les autres cliniques ont enregistré environ le même nombre d'enfants que l'année précédente.

Maltraitance physique	436	(29,0 %)
Négligence	405	(27,0 %)
Maltraitance psychique	354	(23,6 %)
Abus sexuel	297	(19,8 %)
Syndrome de Münchhausen par procuration	10	(0,7 %)

La répartition entre les différentes formes de violence est un peu plus équilibrée cette année, en particulier la proportion d'enfants victimes de violence psychologique est légèrement inférieure pour les raisons mentionnées ci-dessus. Etant donné que les différentes formes de maltraitance sont souvent combinées, il n'est pas toujours possible de faire une distinction précise. La répartition selon le sexe reste étonnamment constante avec 44% de garçons et 56% de filles – toutes formes de violences confondues. 244 cas (16.2%) concernent des enfants dans leur première année de vie, 1/3 de tous les enfants maltraités ont moins de 4 ans, c'est-à-dire, en général pas encore à l'école infantine et donc moins sous surveillance externe.

Répartition des sous-groupes selon le sexe :	Garçons	Filles
Maltraitance physique	54,5 %	45,5 %
Négligence	51,3 %	48,7 %
Maltraitance psychique	43,6 %	56,4 %
Abus sexuel	22,9 %	77,1 %

La répartition par sexe reste très équilibrée dans toutes les formes d'abus, à l'exception des abus sexuels, où les filles sont affectées environ quatre fois plus fréquemment que les garçons.

Certitude du diagnostic

Sûr	923	(61,5 %)
Probable	310	(20,6 %)
Pas clair	269	(17,9 %)

Le niveau de certitude le plus élevé a, avec 80 %, de nouveau été enregistré dans le domaine de la maltraitance psychique, alors que pour les autres formes de maltraitance, le diagnostic n'a pu être posé avec certitude que dans environ la moitié des cas.

Auteur: relation avec l'enfant

Famille	1'167	(77,7 %)
Connaissance de l'enfant	188	(12,5 %)
Auteur extra-familial	49	(3,3 %)
Auteur inconnu	98	(6,5 %)

Presque tous les cas de violence psychologique ou de négligence ont lieu dans le cadre familial, la violence physique dans $\frac{3}{4}$ de tous les cas. Dans le cas d'abus sexuels, dans un cas sur trois, l'auteur est issu de la famille, dans $\frac{1}{4}$ de tous les cas il s'agit d'un auteur extra-familial ou inconnu.

Auteur: sexe

Masculin	593	(39,5 %)
Féminin	374	(24,9 %)
Masculin et féminin (en général les deux parents)	400	(26,6 %)
Inconnu / Sans indication	135	(9,0 %)

En ce qui concerne la violence psychologique et la négligence, dans la plupart des cas les deux parents sont tenus responsables. La violence physique est davantage commise par les hommes, les abus sexuels sont beaucoup plus courants chez les hommes (76.4%)

Auteur: âge

Plus de 18 ans	1'257	(83,7 %)
Moins de 18 ans	134	(8,9 %)
Moins et plus de 18 ans (plusieurs auteurs)	7	(0,5 %)
Âge inconnu / sans indication	104	(6,9 %)

Les jeunes auteurs sont responsables dans $\frac{1}{4}$ des cas d'abus sexuels. Près de 10% des cas de violence physique sont également commis par des adolescents et dans la violence psychologique, notamment dans la négligence, ils ne jouent pratiquement aucun rôle.

Annnonce à l'autorité de protections de l'enfant et de l'adulte

Déjà faite par une autre instance	381	(25,4 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	414	(27,6 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	42	(2,8 %)

Annnonce à l'autorité judiciaire

Déjà faite par une autre instance	201	(13,4 %)
Par le groupe de protection de l'enfant	72	(4,8 %)
Recommandée par le groupe de protection de l'enfant	65	(4,3 %)

L'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte est déjà impliquée au préalable dans un cas sur quatre lors de maltraitance déclarée par une clinique pédiatrique ; en outre, les groupes de protection des enfants eux-mêmes rendent compte aux autorités chargées de la protection des enfants et des adultes dans 27.6% des cas. Cette coopération entre les groupes de protection de l'enfance des

cliniques pédiatriques et des autorités responsables de la protection de l'enfance et des adultes revêt une grande importance, d'où la nécessité d'une intervention officielle fréquente en raison d'un manque de compréhension, d'une faible coopération et souvent de ressources familiales insuffisantes.

Bilan après 10 ans

- Après des années de croissance du nombre de cas (meilleure couverture et sensibilisation accrue à la question), le nombre de cas semble se stabiliser à un niveau élevé.
- Une fois de plus, trois enfants sont morts en 2018 – dans les seules cliniques pédiatriques – des suites de mauvais traitements. Dans l'ensemble des cas il s'agissait de violence physique.
- Un tiers des enfants maltraités ont moins de quatre ans, c'est-à-dire dans une phase de la vie où il y a peu de contrôle en dehors de la famille. L'une des priorités de la prévention pourrait être de trouver les moyens de mieux atteindre et protéger ce groupe d'âge particulièrement vulnérable.

Pour le Groupe de travail pour la protection de l'enfant

Dr. med. Markus Wopmann, Leiter der Fachgruppe
Chefarzt der Klinik für Kinder und Jugendliche
Kantonsspital
5404 Baden

(Traduction: Gabriele Wittlin, pour le secrétariat SSP)